

Le SRADDET : rappel de la loi

- **SRADDET** = Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
- Loi NOTRe – **Région chef de file** en matière d'aménagement du territoire
- **Un schéma prescriptif :**
 - ✓ Prise en compte des objectifs
 - ✓ Compatibilité des règles
- **Un schéma intégrateur et portant obligatoirement sur 11 thématiques :**
 - ✓ Equilibre et égalité des territoires
 - ✓ Infrastructures d'intérêt régional
 - ✓ Désenclavement des territoires ruraux
 - ✓ Habitat
 - ✓ Gestion économe de l'espace
 - ✓ Intermodalité et transports
 - ✓ Energie
 - ✓ Changement climatique
 - ✓ Pollution de l'air
 - ✓ Biodiversité
 - ✓ Déchets

Le SRADDET « Occitanie 2040 »

2 priorités affichées :

- Un rééquilibrage régional pour l'égalité des territoires
- Un nouveau modèle de développement face à l'urgence climatique
 - Concilier accueil et adaptation du territoire régional aux risques présents et futurs
 - Baisser de 20% la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2040
 - Préserver et restaurer la biodiversité et les fonctions écologiques pour atteindre la non perte nette à horizon 2040
 - **Réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à horizon 2040**
 - ...